

Montréal, le 19 février 2025

PAR COURRIEL

(benoit.dagenais@montreal.ca)

(kathy.tremblay@montreal.ca)

Monsieur Benoit Dagenais

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est, 1^{er} étage

Bureau 108

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : Secteur station Anjou – édicule ouest (2^e avis)

Intervention : Démolition, transformation et abattage d'arbres

Monsieur Dagenais,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous avons transmis un avis de projet, le 13 janvier 2025, dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur de la future station Anjou – édicule ouest, qui sera situé le long du boulevard Louis-H.-La Fontaine. Le site et les interventions visés par la présente déclaration de projet sont décrits ci-dessous.

Suivant l'avis de non-conformité reçu par la STM le 15 janvier 2025 de l'arrondissement Anjou, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur station Anjou – édicule ouest : site et interventions visés par le présent avis de projet

Le site visé concerne le lot 1 005 083 du cadastre du Québec et servira à la construction de l'édicule ouest de la station Anjou et du futur aménagement de la boucle d'autobus. L'intervention projetée porte sur la démolition, la transformation et l'abattage d'arbres pour la future station Anjou et la boucle d'autobus.

La date envisagée pour le début des travaux est mars 2025.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Anjou a fait part à la STM qu'elle ne pouvait émettre les autorisations demandées conformément à la réglementation en vigueur, car certaines informations étaient manquantes en regard des dispositions suivantes :

Règlement sur es excavations sur le domaine privé (RCA 157) – articles 2, 3, 7 à 9, 13 à 15, 17 à 26, 29
Règlement concernant le zonage (RCA 40) – articles 191, 191.1, 193, 193.1, 195
Règlement visant la protection des arbres du domaine public municipal (RCA 23) – articles 5 à 8
Règlement sur les permis et certificats (1527) – articles 6.1, 6.2.1, 6.2.2.1, 6.2.2.2.6, 6.2.2.2.8

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : liliane.cardinal.1@stm.info.

Veillez agréer, Monsieur Dagenais, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour

Directrice de projet exécutive – Projet ligne bleue
514 350-0800, poste 85235
maha.clour@stm.info

cc. Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
Mme Anne Chamandy, directrice de l'arrondissement Anjou
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal